MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/01/2024

ACQUISITION DE LA PARCELLE G 850 D'UNE SUPERFICIE 6 713 M² SISE LA GREFFIERE

N° 2024-004

Le Conseil municipal légalement convoqué le 23/01/2024, s'est réuni le 30/01/2024 à 20h, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 19
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Justine Giagnoni, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano.

19 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 10
Mme Sandrine Boëte à Mme Natacha El Hayek
M. Gilles Guillaume à M. Jérôme Cauët
M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Sébastien Bouet
Mme Laure Gibou à Mme Laurence Amichaux
Mme Joane Besse à M. Alexandre Bussière
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Emmanuelle Pic
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
Mme Cécile Revoyre à M. Enzo Sodano
Mme Katia Robert-Hautemulle à Mme Hébé Pouchou
M. Jules Thomas à M. Olivier Thomas

Absent :
Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

M. Alexandre Bussière a été désigné Secrétaire de Séance

N° 2024-004

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU l'article L.2122- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la politique agricole municipale de la commune de Marcoussis

CONSIDERANT la volonté de Madame Véronique HALLERY, propriétaire de la parcelle cadastrée G850 d'une superficie de 6 713 m² située à La Greffière en zone agricole (A1) du Plan Local d'Urbanisme, de la céder à la Commune ;

CONSIDERANT que pour ladite parcelle située en zone agricole un accord a été trouvé avec la propriétaire au prix d'1 € du mètre carré soit un montant total de 6 713 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle G 850 appartenant à Mme HALLERY Véronique d'une superficie totale de 6 713 m², située en zone agricole (A1) du PLU sise La Greffière à Marcoussis pour un prix total de 6 713 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2024 ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS

MAIRIE DE MARCOUSSIS (Essonne)

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240130-DEL2024-0004-DE
Date de télétransmission : 01/02/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024